

Affaire suivie par :  
**Thierry Buée, Aurélie Margollé, Philippe Vanroose**  
**Richard David, erun**  
Tél. 0232089110  
Mél. 0760190u@ac-rouen.fr

Neufchâtel en Bray, le 2 décembre 2020

**Maryvonne LEQUITTE**  
Inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les directrices et  
directeurs

Objet : Note de service n°3

## Inscriptions au plan de formation de circonscription 2020-2021

La présente note a pour but de définir les modalités d'organisation de la formation et ses contenus, de préciser les instructions nécessaires à l'inscription aux animations pédagogiques en complément de la note de service N°2 du 30 septembre 2020.

### Cadre général

#### Conditions d'inscription

Intégrées aux 108 heures annuelles de service, **dix-huit heures sont consacrées aux actions de formation continue**<sup>1</sup>.

- Pour les enseignants à temps partiel, l'inscription s'opère selon les règles suivantes :
  - ➔ 50 % : Les enseignants effectueront 9h de formation et s'inscrivent donc sur un module de français ou de mathématiques, puis complètent à hauteur de 9 heures.
  - ➔ 75 % ou 80 % : Les enseignants effectueront 12h de formation mais s'inscrivent sur un module de français et de mathématiques pour un total de 18h. Ils régulariseront ensuite leur situation auprès de Mr Buée.
- Les enseignants qui complètent des services, les ZIL et les brigades s'inscrivent dans le cycle de leur choix.
- Les membres du pôle ressource peuvent s'inscrire, s'ils le souhaitent, dans le plan de formation. Pour cela, vous informerez la circonscription pour indiquer quelles formations vous intéressent.
- Les PEMF et les professeurs des écoles stagiaires ne sont pas soumis à l'inscription au plan de formation.
- Les enseignants engagés dans le plan maths/français (constellations) **ne sont pas concernés par ce plan de formation et ne s'inscrivent pas**.
- Les enseignants concernés par le plan ENIR s'inscrivent dans le module indiqué.

<sup>1</sup>Circulaire n°2013-019 du 4 février 2013 relative aux obligations de service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré (BOEN n°8 du 21 février 2013)

## 1.2 Points de vigilance

- Si un enseignant a fait une saisie erronée, il ne sera pas possible de rectifier ou de modifier une fois la campagne d'inscription terminée. Cet enseignant restera donc dans l'animation à laquelle il s'est inscrit.
- Les enseignants doivent informer la circonscription de toutes réunions d'information syndicales décomptées sur le plan de formation. Un justificatif est à envoyer à la circonscription.
- **Si vous êtes absent(e) à l'une des animations, vous devez impérativement en informer la circonscription et envoyer un justificatif dans les 48h qui suivent l'absence.**

## Le plan de formation (Annexe 1)

Le Plan de formation s'appuie sur les directives ministérielles. Sur les **18 heures dévolues à la formation**, 6h seront consacrées au français et 6h aux mathématiques et 6 heures aux autres disciplines et domaines transversaux.

Les modules de 6 heures sont composés de deux ou trois parties qui ne sont pas dissociables. Ce plan de formation est indépendant du plan maths / français.

## S'inscrire au plan de formation par GAIA

**Les inscriptions au plan de formation auront lieu du mercredi 2 décembre au vendredi 11 décembre inclus.**

L'utilisation de Gaia permet à chaque enseignant d'être informé via sa boîte académique et de recevoir directement ses convocations. Il vous est recommandé, d'une façon générale, de vous connecter régulièrement à votre courriel académique, au moins une fois par semaine.

- Chaque enseignant s'inscrit aux animations qui correspondent au cycle d'enseignement de sa classe.
- Pour un enseignant de classe à cours multiples, l'inscription s'effectue dans le cycle pour lequel l'effectif de classe est le plus important.

## Précisions techniques pour l'application GAIA

**M. DAVID a préparé un « pas à pas » (annexe 2) pour effectuer votre saisie, il appartient à chaque enseignant d'imprimer ces documents et de les suivre scrupuleusement pour réussir son inscription.**

### Quelques remarques et conseils

- Pour chaque module, le code Gaia est précisé dans le tableau récapitulatif. C'est ce code qui vous permettra de faire le lien entre le tableau et l'application Gaia ;
- Munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe de messagerie personnelle professionnelle. En cas d'oubli ou de perte, une aide vous est proposée sur le site de circonscription : <http://circ-neufchatel.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article716>

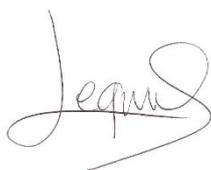
- A la fin de votre saisie, assurez-vous que votre total horaire est bien de 18h (pour un temps complet) et **n'oubliez pas de valider votre saisie** ;
- Vous retrouverez l'ensemble des informations, ainsi que les documents utiles à votre inscription sur le site de circonscription : <http://circ-neufchatel.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article716>

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces indications. L'équipe de circonscription est à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Les directeurs et chargés d'école s'assureront de la transmission de la note d'information à tous les enseignants.

L' IEN de la circonscription de Neufchâtel en Bray

Maryvonne Lequitte



L'Inspectrice de L'Education nationale  
Circonscription de Neufchâtel en Bray

**Maryvonne LEQUITTE**